
Note de Cadrage de l'Action Structurante COSTEA sur l' « Irrigation en zone SAGI »

- Version du 29 Mars 2018, amendée et enrichies par les participants de la « Rencontre des SAGI et de leurs partenaires de Niamey », Niger, du 27 au 29 Mars 2018, sur la base de :

>une réunion du ROA-SAGI le 25/03 après midi, restituée le 29/03 matin

>deux sessions de travail en groupe, sur chacune des 4 thématiques, les 27/03 après midi puis 28/03 matin, restitués en plénière le 28/03 après midi,

>une session plénière d'approbation le 29/03 après midi

Cette version est celle remise au COPIL du COSTEA, qui se réunira le 06/04/2018 à Paris, pour arbitrer les projets d'Actions Structurantes du COSTEA, et auquel participeront :

>au nom du ROA-SAGI, Monsieur le DG de l'ONAHA Aliou KOURE et Monsieur le DGA de la SAED Aboubacry SOW,

>au nom de la Coordination Régionale pour l'Afrique de l'Ouest au COSTEA, Monsieur le Profession Sidy Mohamed SECK –

Table des matières

1. Présentation générale de l'action structurante	2
2. Chantier transversal : appui au réseau des SAGI	5
3. Chantier thématique : Bilan et perspectives du transfert de gestion aux associations d'usagers de l'eau	9
4. Chantier thématique : Gestion du foncier irrigué : règles et outils adaptés aux grands aménagements collectifs publics	14
5. Chantier thématique : Bilan et perspectives des stratégies de développement de filières du point de vue de la valeur ajoutée nécessaire au financement de l'irrigation ?.....	19
6. Chantier thématique : Quelle ingénierie pour des aménagements hydroagricoles durablement performants, comment y faire participer les irrigants à qui en sera confiée une part de la gestion ?	24

1. Présentation générale de l'action structurante

1.1. Historique

En 2015, à travers le chantier "Rôles et place des sociétés d'aménagement dans le développement de l'irrigation en Afrique de l'Ouest, le COSTEA a réalisé une étude institutionnelle comparative de six SAGI¹ (BAGREPOLE, Office du Niger, ONAHA, SAED, SODAGRI, SONADER), qui s'est déclinée en six diagnostics spécifiques et un diagnostic comparé ont été produits, puis discutés au cours de deux ateliers rassemblant les points focaux des SAAO. Cette étude a été complétée, en 2017, par les diagnostics spécifiques de quatre autres SAGI, l'AMVS, l'ODRS, l'OPIB et ORS.

Quatre rencontres associant tout ou partie des Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI) ouest-africaines ont successivement été organisées par le Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA) en collaboration avec le PARIIS (Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel) à Bamako en Juin 2015, à Montpellier en Octobre 2015, à Ouagadougou en Mai 2016 et à Saint-Louis en avril 2017.

La production consécutive à l'atelier de 2016 à Ouagadougou est un projet de plan d'actions en 11 points. Ce plan d'actions a été repris dans le Document d'Approbation du Projet PARIIS, validé par la banque mondiale en décembre 2017, au titre du partenariat stratégique, coordonné avec le COSTEA, que le CILSS envisage de mettre en place avec l'AFEID dans ce cadre.

Trois des thèmes jugés prioritaires pour améliorer l'irrigation en zone SAGI sont ceux retenus pour des sessions de travail du séminaire de Saint-Louis en 2017, en concertation avec la SAED qui en était l'hôte : Le transfert – ou la délégation – de gestion aux associations d'irrigants, le foncier irrigué et les filières ; ces trois thèmes faisant partie des thématiques investiguées par le partenariat SAR/SAED mis en place par l'AFD sur lesquelles la SAED pouvait particulièrement capitaliser son expérience.

Un autre thème davantage identifié par les membres français du COSTEA mais vraisemblablement au cœur de l'intérêt des SAGI, est celui de l'ingénierie (technique et sociale), qui a été soulevé depuis Ouagadougou et a un écho fort auprès du PARIIS.

1.2. Objectif Général

Doter les SAGI, structures publiques maîtres d'ouvrages et gestionnaires des grands systèmes hydroagricoles, et leurs partenaires sur ces territoires, en premier lieu les agriculteurs et les collectivités, des méthodes et des outils qui leur permettront d'être des acteurs majeurs de l'Initiative pour l'Irrigation au SAHEL, et ainsi de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Dakar d'octobre 2013.

1.3. Enjeux

L'enjeu global est celui du partage équitable, de l'usage durable et de la valorisation optimale des ressources et des biens communs que sont d'une part le sol et l'eau, et d'autre part les infrastructures hydrauliques collectives publiques dont les SAGI sont les maîtres d'ouvrage, et ce, à des fins de production agricole, de développement des territoires ruraux et d'amélioration du niveau de vie de leurs habitants.

1.4. Défis à relever

Attribuer équitablement et à long terme le sol aux agriculteurs sur les périmètres irrigués. Gérer durablement les ressources en eau prélevées pour l'irrigation, en respectant les besoins des autres usages de l'eau, en particulier ceux du milieu naturel. Mobiliser les agriculteurs irrigants pour qu'ils contribuent à la bonne gestion des systèmes d'irrigation. Créer les conditions d'une économie qui profite aux revenus des agriculteurs et leur permette ainsi d'être des acteurs économiques à part entière. Rendre durablement toute leur efficacité aux importants investissements publics réalisés pour l'aménagement des périmètres irrigués, par une répartition pertinente des responsabilités de gestion entre les acteurs, par le renforcement de leurs capacités et l'amélioration de leurs méthodes, et par l'adaptation des systèmes

¹ Appelées alors SAAO ; le terme SAGI, employé aujourd'hui, a été proposé par le projet PARIIS

d'irrigation à ces modes de gestion.

1.5. Cibles

Les acteurs de l'irrigation des pays du Sud (cible générale des travaux du COSTEA) particulièrement visés par cette action structurante sont :

- Les 11 Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI) des 6 pays de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel : BAGREPOLE et AMVS au Burkina Faso, Office du Niger, ODRS, OPIB et ORS au Mali, SONADER en Mauritanie, ONAHA au Niger, SAED et SODAGRI au Sénégal, et ANADER (qui a succédé à la SODELAC) au Tchad ;
- Les agriculteurs-irrigants des zones d'action de ces 11 SAGI et leurs organisations ;
- Les collectivités locales (communes) des zones d'action de ces 11 SAGI ;
- Les structures professionnelles et les ONG impliquées dans l'agriculture irriguée dans les zones d'action de ces 11 SAGI.

Ces trois dernières catégories faisant partie des « partenaires des SAGI », auxquels il est fait référence dans l'ensemble de ce document.

1.6. Acteurs potentiellement impliqués dans l'AS

En tant qu'Action Structurante du COSTEA, l'action « Irrigation en zone SAGI » entend associer une grande diversité de contributeurs, à des degrés d'implication qu'il convient de définir, afin de faire bénéficier les travaux d'une expertise pluridisciplinaire et d'une expérience collectivement riche :

- Les 11 SAGI ;
- Les organisations d'agriculteurs des zones d'action des 11 SAGI ;
- Les instituts de recherche des 6 pays : Université Gaston Berger (Sénégal)... ;
- Les ingénieurs-conseils des 6 pays ;
- Les instituts de recherche français membres du COSTEA : IRSTEA, CIRAD, IRD ;
- Les ONG françaises intervenant dans le domaine de l'irrigation dans les zones d'action des SAGI ;
- Les SAR françaises intervenant comme ingénieur-conseil pour le compte de SAGI ;
- Les autres ingénieurs-conseils français intervenant dans le domaine de l'irrigation en Afrique de l'Ouest.

1.7. Cofinancement

L'Action Structurante « Irrigation en zone SAGI » sera financé par l'AFD à travers le COSTEA sur sa composante budgétaire d'« Appui à l'initiative Irrigation au Sahel », et potentiellement par la Banque Mondiale, à travers le PARIIS.

1.8. Gouvernance

La gouvernance de cette action est co-portée par un Comité de Pilotage auquel participent : le réseau des SAGI, un/des représentants des producteurs/irrigants (à identifier), le secrétariat technique permanent du COSTEA (AFEID, et coordinateur régional COSTEA pour le Sahel), l'AFD, le CILSS.

1.9. Structuration et composantes de l'Action Structurante (Chantiers)

L'action structurante "Irrigation en zone SAGI" est déclinée en chantiers. L'un des chantiers est transversal et vise les échanges entre SAGI, notamment pour porter l'action structurante, les autres sont des chantiers thématiques. Pour l'heure, quatre chantiers thématiques sont identifiés. Les chantiers thématiques pourront s'initier ou s'achever au fil de l'action structurante en fonction des intérêts, des résultats produits et des moyens disponibles, cette réflexion stratégique des thématiques étant portée par le comité de pilotage de l'action structurante.

Les chantiers thématiques actuellement en construction ont en commun l'objectif de préciser le rôle que doivent jouer des SAGI dans le domaine concerné, d'en proposer des modalités d'exécution et, le cas échéant, un programme d'appui institutionnel et de renforcement de capacités qu'il convient de mettre en œuvre.

L'action structurante dans son actuelle constitution contient donc les composantes :

- Appui au réseau des SAGI (chantier transversal)
- Bilan et perspectives du transfert de gestion aux associations d'usagers de l'eau (chantier thématique)
- Gestion du foncier irrigué : règles et outils adaptés aux grands aménagements collectifs publics (chantier thématique)
- Production agricole et filières (chantier thématique)
- Innovation et participation des usagers pour l'ingénierie de l'irrigation (chantier thématique)

La construction de chacun de ses chantiers est le fruit d'un historique de travaux et d'échanges de proximité avec les cibles visées par cette action, en premier lieu, les agents des SAGI. Leur émergence et leur rédaction première dans ce document ont été confiées par le Secrétariat du COSTEA à une équipe impliquée dès le COSTEA1 dans les travaux sur les SAGI, associant des agents des SAGI et des membres du COSTEA. L'ensemble a été approfondi et commenté par les participants de la Rencontre annuelle des SAGI et leurs partenaires tenue, à Niamey du 27 au 29 mars 2018.

Un des acquis fort de la Rencontre de Niamey sur la Note de Cadrage est la volonté du réseau, exprimée dans les paragraphes « Moyens » des chantiers, de vouloir s'appuyer en premier lieu sur l'expertise et les moyens humains internes des SAGI et de leurs partenaires (constitués au sein du Groupe de Travail qui associeront d'autres personnes ressources), avec potentiellement la contribution de stagiaires, accueillis et encadrés par les SAGI, et avec un accompagnement par une expertise extérieure.

2. Chantier transversal : appui au réseau des SAGI

Porteurs principaux : Cheikh Ahmed Khaly FALL (SAED) et Sidy Mohamed SECK (UGB).

2.1. Historique

Le [communiqué final rédigé et signé](#) par les représentants de toutes les SAGI présentes au séminaire de Saint-Louis a véritablement posé l'acte de naissance du réseau régional des SAGI, qui constitue un socle et une dynamique que le COSTEA et le PARIIS souhaitent accompagner. Les moyens de coordination et d'animation sont, dans un premier temps, apportés par la SAED, et le processus de constitution du réseau est coordonné par la SAED (Khaly FALL) avec l'appui de l'UGB (Sidy Mohamed SECK).

Un travail de proximité soutenu est indispensable pour que ce réseau devienne une réalité vivante, s'organise autour de principes convenus, définisse ses priorités et mette en œuvre avec ses partenaires les actions visant à améliorer la connaissance des dynamiques de leur environnement d'intervention et accroître leurs performances. Le réseau des SAGI ne suffira sans doute pas à résoudre tous les problèmes rencontrés dans leurs zones d'intervention, mais il pourra y contribuer et favorisera dans tous les cas, le partage d'expériences et des bonnes pratiques des uns et des autres.

2.2. Enjeux et problématisation du chantier

Le diagnostic institutionnel comparé des SAGI réalisé en 2015 et complété en 2017 montre que les SAGI, malgré leur diversité de statuts, ont en commun la responsabilité, confiée par leurs Etats :

- de conduire de grands programmes d'investissement pour l'aménagement ou la réhabilitation de périmètres d'irrigation collectifs,
- de gérer la ressource en eau mise à la disposition de ces périmètres,
- d'y administrer l'attribution des terres cultivables irrigables du domaine de l'Etat,
- d'assurer durablement la gestion technique (exploitation et maintenance) et commerciale (usagers-clients, redevances) des infrastructures qui leur ont été confiées,
- de favoriser la mise en valeur optimale de ces aménagements dont la réalisation est financée par de l'argent public,
- et ce, en réponse à des objectifs politiques (autosuffisance alimentaire, développement rural, ...).

Les SAGI doivent assurer ces missions en bonne intelligence et en partenariat avec les acteurs publics (Etats et leurs administrations déconcentrées, collectivités locales) et privés (agriculteurs irrigants et leurs organisations, opérateurs économiques, ONG).

Elles ont tout à gagner à partager leurs expériences dans tous ces domaines et à en capitaliser le fruit, avec l'aide du COSTEA et en particulier de ceux de ses membres ayant en France des missions et des expériences analogues, les Sociétés d'Aménagement Régional.

2.3. Objectifs du chantier

L'objectif général de ce chantier est la consolidation du réseau des SAGI et le renforcement de ses capacités afin (1) qu'il devienne opérationnel, en engageant des chantiers pour nourrir le partage d'expériences et améliorer l'action des SAGI avec leurs partenaires, et (2) qu'ils constituent un véritable partenaire structuré associé à la mise en œuvre d'actions régionales portées avec le COSTEA, avec le PARIIS et avec tout autre partenaire technique et financier intéressé par le réseau.

Le réseau des SAGI visera plus spécifiquement :

- la mise en œuvre de modalités d'échange, de communication et de travail collaboratif au service des agents des SAGI, de leurs partenaires et des différents acteurs de leur zone d'intervention. Les deux modalités premièrement identifiées pour faciliter les échanges au sein du réseau sont :
 - la mise en place d'une plateforme collaborative en ligne, initiée avec les moyens mobilisés par la SAED après le Séminaire de Saint Louis en Avril 2017 (financement COSTEA) et améliorée au cours de la formation de Ouagadougou en Novembre 2017 (financement COSTEA). Cette

plateforme contient des pages dédiées à chacune des SAGI (pouvant renvoyer vers le site internet de la SAGI, ou dans le cas où la SAGI n'a pas de site web, pouvant détailler une information minimale sur la SAGI). Elle contient également un espace de travail et de partage, à distance, doté d'outils numériques, notamment de collaboration, sur lesquels des agents des SAGI ont reçu une formation initiale pour leur prise en main,

- l'organisation périodique de rencontres, en présentiel telles que celles de Saint Louis en avril 2017 et de Niamey 2018 (financement COSTEA) ;
- la conduite sur le long court d'un travail d'intercomparaison (benchmarking) des SAGI, complétant le diagnostic comparé réalisé par le COSTEA, devant permettre à chaque SAGI de tirer les enseignements des réussites et des échecs des autres pour alimenter son propre travail sur ses évolutions ;
- la concertation des SAGI pour l'identification et la programmation collectives d'actions à conduire au bénéfice des SAGI et de leurs partenaires, le suivi-évaluation, et l'identification des moyens et perspectives de valorisation et d'opérationnalisation des résultats.

2.4. Valeur ajoutée du chantier

La valeur ajoutée de ce chantier se situe à plusieurs niveaux :

- Créer un collectif ;
- Favoriser le rapprochement, la collaboration, l'échanges d'informations et d'expériences entre les SAGI ;
- Offrir une base d'information sur les AHA et l'irrigation en Afrique de l'Ouest ;
- Servir de « relais/partenaire » pour le PARIIS.

2.5. Contenu

2.5.1. Consolidation de la dynamique collective du réseau des SAGI

A ce stade initial de co-construction du réseau, il apparait que des échanges épistolaires sont nettement insuffisants pour organiser et donner vie au réseau. Les SAGI se réuniront, si possible au cours du premier trimestre de chaque année, en invitant leurs partenaires institutionnels, pour :

- évaluer collectivement la gouvernance et le fonctionnement du réseau et décider les éventuelles initiatives à prendre pour les améliorer ;
- partager les informations sur l'avancement de l'Action Structurante COSTEA et de ses différents chantiers, formuler des observations et des recommandations sur ceux-ci ;
- identifier et proposer éventuellement des actions nouvelles, au bénéfice de SAGI et/ou d'acteurs de leurs zones d'intervention, à soumettre au COSTEA et/ou à des partenaires techniques et financiers (avec un accent mis sur les situations où des dynamiques sont à l'œuvre : innovations techniques ou institutionnelles, émergence de nouvelles pratiques innovantes, ...) ;
- partager des informations sur les actions conduites dans le cadre du PARIIS et concernant directement ou indirectement des SAGI;

Ces réunions annuelles des SAGI devront être précédées d'une active préparation amont avec une appropriation préalable des documents préparatoires, par les participants, et faire l'objet de comptes-rendus.

Ces réunions annuelles fixeront, pour les actions proposées, leur calendrier prévisionnel de réalisation ainsi que la répartition pour leur mise en œuvre, (1) des tâches et responsabilités confiées à des agents des SAGI mandatés au sein de groupes de travail du réseau et pour le bénéfice du collectif, et (2) des recours à des appuis techniques extérieurs (expertises nationales, internationales, stagiaires etc.), avec, dans les deux cas, une expression des besoins financiers à remonter au COSTEA et/ou aux autres partenaires techniques et financiers identifiés pour leurs mises en œuvre. Elles fixeront également les mécanismes de coordination des actions et les modalités d'échanges, de valorisation et d'appropriation des résultats par l'ensemble des SAGI et de leurs partenaires, ainsi que les suites à donner aux recommandations émises lors des phases de restitution.

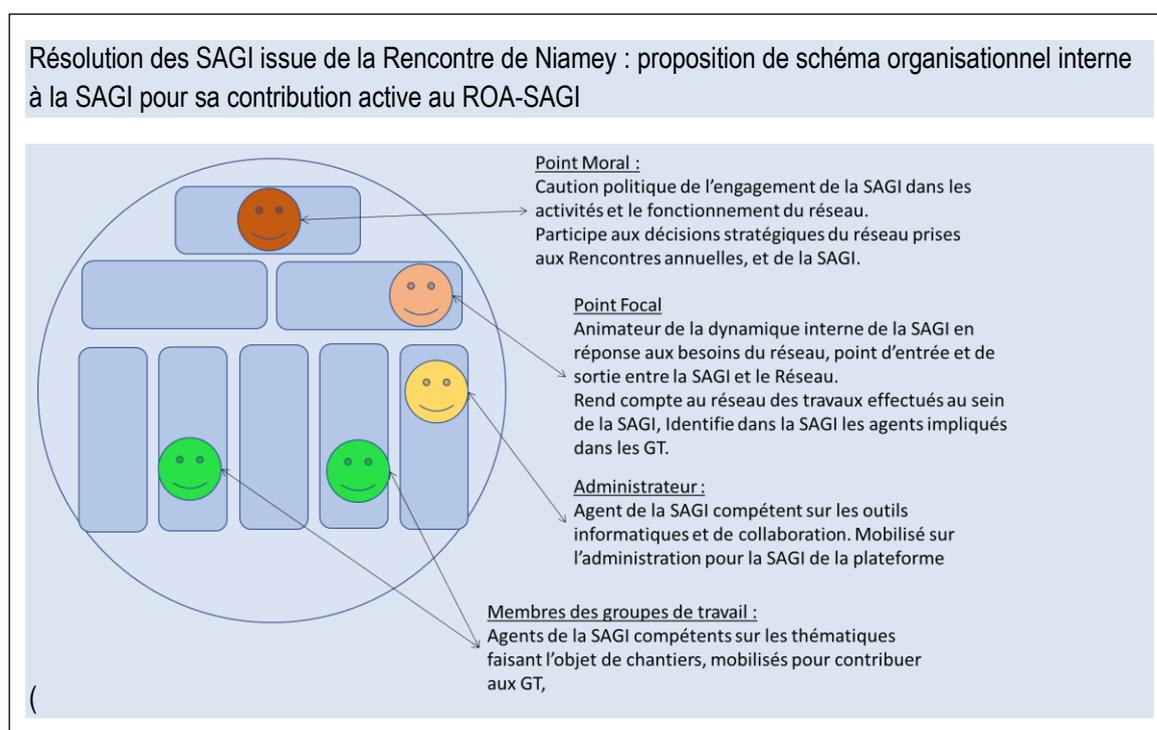
A minima un représentant du réseau pourra être mandaté pour faire état, au niveau du COPIL du COSTEA, de l'avancement de l'Action Structurante COSTEA sur « l'irrigation en zone SAGI ».

2.5.2. Animation d'une plateforme collaborative

Les premières bases de la plateforme collaborative SAGI ont été conçues suite au séminaire de Saint Louis, Avril 2017, en s'appuyant sur des outils collaboratifs mobilisés pour le séminaire.

Elles ont été refondues pour répondre aux besoins spécifiques du réseau, lors de la semaine [de formation d'agents des SAGI à « l'animation des projets coopératifs avec des outils numériques »](#)², tenue à Ouagadougou en Novembre 2017, pour qu'ils s'approprient les outils disponibles et conçoivent ensemble leurs espaces [de communication](#), et de [collaboration](#).

L'opérationnalité du réseau et de la plateforme, mais également leur pérennité, sont d'ores et déjà une préoccupation forte des SAGI. Au-delà de la formation, les SAGI bénéficieront donc d'un accompagnement et d'un soutien du COSTEA pour favoriser le bon fonctionnement de la plateforme et in fine du réseau. Pour autant, au-delà de la nomination du point moral et d'un point focal, chaque SAGI doit dès à présent, mettre en place en interne un dispositif d'animation et d'alimentation en informations de la plateforme et prendre les dispositions nécessaires pour le bon fonctionnement et la pérennité du réseau.



2.5.3. Travail de benchmarking

Les diagnostics spécifiques et le diagnostic comparé de six SAGI réalisé par le COSTEA en 2015, complété pour quatre autres SAGI en 2018, résulte d'une analyse extérieure, sur la base de bibliographie, d'entretiens avec des points focaux des SAGI, et de la connaissance de membres du COSTEA. **Il gagnera à être complété par un travail d'intercomparaison réalisé collectivement par les SAGI elles-mêmes d'une part**, et par la contribution des partenaires des SAGI avec lesquels elles interagissent sur les différents sujets (associations d'usagers pour la délégation de la gestion de l'eau, les communes quand elles ont un rôle dans la gestion du foncier, ...) d'autre part, afin d'en faire de véritables diagnostics partagés.

Les SAGI, avec l'appui méthodologique du COSTEA, peuvent viser à moyen terme la conduite d'une analyse comparative de leurs missions et des documents qui la définissent (toutes choses égales par ailleurs en tenant compte des différences de contexte et de statut), de leur organisation, de leurs méthodes et de leurs pratiques, que ce soit pour les missions dont elles ont l'entière responsabilité, ou pour celles qu'elles n'assurent que partiellement. Dans ce dernier cas, l'intercomparaison s'attachera à caractériser – et à différencier le cas échéant – les modes de relation de chaque

² Formation co-organisée par le réseau des SAGI et le COSTEA, à Ouagadougou en novembre 2017, animée par Laurent MARSAULT (outils-réseaux), avec l'appui d'Omar Cissé BA (informaticien à la SAED).

SAGI avec ses partenaires (institution publique ou privées, agriculteurs-irrigants, collectivité locale, tutelle, opérateurs économiques, etc.).

Ce travail d'intercomparaison concernera, au-delà des quatre thèmes objets des chantiers thématiques déjà identifiés, tout nouveau sujet dont les SAGI et leurs partenaires souhaiteront se saisir. Il s'agit donc, dans le chantier transversal d'appui au réseau des SAGI, de convenir d'une méthode de travail visant plus systématiquement à établir des états des lieux des situations pour les SAGI et analyser les généralités et spécificités de chacune des SAGI par rapport au thème traité. Le coordonnateur du réseau proposera au COSTEA, après consultation des SAGI, les modalités selon lesquelles de nouveaux chantiers seront proposés dans le cadre de l'AS-SAGI, ainsi que le processus de leur construction.

2.6. Mise en œuvre

2.6.1. Moyens à mobiliser

Les besoins identifiés et les moyens reposent sur :

- Les ressources humaines des SAGI ;
- L'accompagnement par le coordinateur Afrique de l'Ouest du COSTEA (Sidy Mohamed SECK) ;
- Un appui du COSTA en formation, selon besoins.

Pour les rencontres et les réunions en présentiel, il conviendrait que les SAGI s'accordent sur une normalisation des coûts (y compris perdiems ...)

2.6.2. Budget prévisionnel

A établir.

Le réseau des SAGI entend à terme diversifier sa source de financement : en sus de la contribution du COSTEA, les SAGI elles-mêmes pourront assurer une part d'autofinancement du réseau et solliciter le concours de leurs autres partenaires technique et financier (PTF).

3. Chantier thématique : Bilan et perspectives du transfert de gestion aux associations d'usagers de l'eau

3.1. Historique

Parmi les SAGI, une grande hétérogénéité de développement du "transfert de gestion" aux associations d'irrigants est constatée, notamment dans le diagnostic comparé des sociétés d'aménagement mené par le COSTEA en 2015.

Sans constituer en soi un des points du plan d'actions issu du séminaire de Ouagadougou (mai 2016), le thème de la délégation de la gestion de l'eau et des infrastructures était sous-jacent à plusieurs des actions proposées, en particulier celles sur le référentiel de maintenance, la gestion des flux (volumes dérivés et distribués) et la contractualisation entre les SAGI et leurs partenaires.

Thématique phare du partenariat SAED/SAR, la thématique a ainsi fait l'objet d'un approfondissement lors du séminaire COSTEA de Saint-Louis en avril 2017, à l'issue duquel un groupe de travail "AUEA" s'est constitué.

La reconnaissance du rôle des usagers dans la gestion de l'irrigation est un des enjeux majeurs du plan stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel, particulièrement en irrigation dite "de type IV", c'est-à-dire les grands aménagements publics. Cette thématique est présente dans l'objet du partenariat stratégique coordonné avec le COSTEA que le CILSS veut mettre en place avec l'AFEID.

Dans les échanges entre le COSTEA et les SAGI, certaines d'entre elles, particulièrement l'ONAHA, ont souligné l'actualité et l'acuité de cette question, qui fait l'objet de réformes et de projets de mise en œuvre et accompagnement d'association d'irrigants.

3.2. Problématisation du thème du chantier

Parmi les améliorations institutionnelles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la déclaration de Dakar, celles permettant une gestion des périmètres au plus près des territoires et des enjeux des usagers font partie des principaux axes de progrès.

Dans le domaine de la gestion des périmètres irrigués, des expériences réussies de transfert de gestion à des associations d'usagers ont eu lieu à partir des années 90. Des transferts ont eu lieu dans plusieurs pays mais de façon hétérogène en termes d'ambitions, de périmètres fonctionnels transférés et de succès.

La délégation de gestion à des associations d'usagers est l'application du principe de subsidiarité qui doit permettre d'augmenter la pertinence économique et sociale de l'usage de l'eau, et de diminuer les coûts de gestion des aménagements, tout en garantissant leur bonne maintenance. Elle suppose de responsabiliser les acteurs et de leur donner les moyens matériels, intellectuels et juridiques d'exercer leurs missions.

La structuration institutionnelle du monde agricole autour de la gestion de l'eau et des aménagements hydro-agricoles est aussi une opportunité pour favoriser la structuration autour des autres enjeux agricoles. La bonne articulation entre les structures agricoles de production et celles d'usagers de l'eau et la bonne répartition des missions entre ces structures sont facteurs de succès ou de difficultés pour le développement des territoires concernés.

Des difficultés classiques sont susceptibles de survenir liés à l'inadéquation entre les moyens des associations et le périmètre de leur mission, du fait notamment :

- de la technicité du périmètre des aménagements transférés (aspects qualitatifs),
- des dimensions du périmètre transféré (aspects quantitatifs) qui peuvent être soit trop importantes entraînant une gestion complexe, soit pas assez importantes entraînant un manque de moyens,
- du périmètre fonctionnel transféré, laissant soit trop d'autonomie, soit pas assez,
- de règles insuffisantes ou de pouvoirs inadaptés pour que ces gestionnaires soient en mesure de faire appliquer le plan de répartition de l'eau entre les usagers, pour faire respecter les aménagements ou pour recouvrir le coût de l'eau ou pour que leurs dirigeants agissent de façon transparente et intègre,
- de la présence d'acteurs économiques ou institutionnels environnant qui favorisent le fonctionnement des associations ou dont l'absence ou la faiblesse l'entravent. A ce titre la place des SAGI dans le dispositif sera

étudiée et les études réalisées dans le cadre du COSTEA 1 qui les concernent seront valorisées.

La Rencontre de Niamey suggère que soit ajouté à la problématique l'aspect « Ressources en eau ». En effet, la disponibilité de la ressource en eau, garantie par l'Etat sur le long terme à l'usage agricole, dans une logique GIRE, peut être un facteur de réussite/d'échec du transfert.

En fonction du développement humain, institutionnel et économique de chaque territoire, un optimum et des conditions de réussite sont à identifier pour permettre de réaliser un transfert de gestion garantissant au mieux la pérennité et la valorisation économique des aménagements et des ressources en eau et en sols concernés.

3.3. Valeur ajoutée attendue du COSTEA

L'ensemble des SAGI et leurs partenaires institutionnels pertinents sur ce thème, impliqués de façon volontaire pour contribuer à la réflexion sur une telle problématique, et accompagnés par l'expertise technique apportée par le COSTEA permettront de mener un « autodiagnostic » des premiers résultats des initiatives de « transfert de gestion », et une identification des orientations à prendre.

3.4. Objectifs du chantier

L'objectif général de ce chantier est de faire progresser la gestion participative de l'irrigation dans les aménagements (grands et moyens) des zones d'intervention des SAGI (là où une politique de transfert s'impose à elles). Les avancées et les politiques en la matière sont très différentes selon les SAGI, mais toutes s'accordent sur l'importance de ce sujet, soit pour évaluer ce qui a été fait, soit pour accompagner ce qui est en train d'être fait, soit pour mieux se préparer à un éventuel transfert, en s'appuyant à la fois (1) sur le retour d'expérience des SAGI les plus avancées, (2) sur les expériences des membres du COSTEA dans ce domaine, en Afrique de l'Ouest et ailleurs dans le monde, et (3) sur les travaux assez considérables réalisés par la recherche dans ce domaine. Cet objectif se décline de la manière suivante :

- mettre en relation les acteurs des pays de l'initiative Sahel impliqués dans la délégation de gestion aux associations d'usagers de l'eau,
- constituer un référentiel commun pour permettre une vision commune et une compréhension partagée des enjeux, des contraintes, des conditions de réussite et des facteurs d'échec,
- permettre à chaque SAGI d'évaluer, en concertation avec ses partenaires, en particulier les irrigants de sa zone d'action, sa situation par rapport celle des autres, et de définir sa stratégie et d'élaborer son plan d'actions à partir de ce référentiel.

3.5. Contenu

3.5.1. Constitution du "groupe de travail AUE" avec des représentants des SAGI, des représentants des organisations d'irrigants et d'agriculteurs, et des membres du COSTEA

Les membres potentiels pré-identifiés par les participants sont :

Figure 1: Diapositive 4 du diaporama de restitution commenté pour les groupes "Transfert"

Propositions initiales d'activités (cf Note de Cadrage) et contributions amont des SAGI Contenu					
Activité 1 Constitution du "groupe de travail AUE" avec des représentants des SAGI, des représentants des organisations d'irrigants et d'agriculteurs, et des membres du COSTEA					
ANADER/ Tchad	AMVS/ Burkina Faso	Office du Niger / Mali	BAGROPOLE/ Burkina Faso	SAED/ Sénégal	
Kouramailaou KELEYO GOLNDEY (PARIS) Mansiri LOPSIKREO Pismon DOUSSOUE	DAIE (Emmanuel COMPAORE) DAFFPA (G. Nebié)	DGEMRH, C/SGE, C/SMRH, C/DGEMRH et DGA	DIRD : M. OUEDRAOGO Yacouba ; SIGRE : M, DIALLO ; Producteurs : Adama BANTANGO	Djibril SALL ; Amadou T. MBAYE ; Alassane BA ; Moustapha LO ; Assane Kane (CGER) ; Alioune GUEYE (FPA)	
SODAGRI/ Sénégal	SONADER/ Mauritanie	ODRS/ Mali	OPIB/ Mali	ONAHA/ Niger	ORS/ Mali
Samba Moussa D. BA Mouhamed Lamine BA FEPROBA (OP)	Cheikh Tidiane SY (niveau 2)	Hamet KEITA (niveau 2)	Didier DIARRA	EI Hadj SAMINOU DANGO ; Seydou HABI ; Abdoul MOUMOUNI Assane ; INSITAK Ibrahim ; Ibrahim DANGUIWA ; Moussou AMADOU ; DR Antenne ; Aliou KOURE ; Ibrahim KAKA Adama Akoye ; Pressource : Illyassou Massi MAIGA	Soumaila Ballo Dramane Diarra Chef DAIR Chef SIR Chef GE Chargé Complexe Coordinateur

La réunion de Niamey a retenu la finalisation dans un délai d'un mois, de la liste des contributeurs à ce groupe de travail. Le GT sera complété en incluant d'autres membres du COSTEA.. Les contributeurs au GT auront la responsabilité d'accomplir, pour le réseau, la part du travail qui leur incombe au niveau des activités telles que définies ci-après. Le GT devra prendre une dimension suffisamment large pour intégrer chacune des SAGI souhaitant s'impliquer dans le chantier, tout en restant dans un format permettant un travail collectif efficace..

3.5.2. Collecte et partage de documents

Cette étape doit permettre, en utilisant l'espace de collaboration virtuel du réseau des SAGI (qu'il faudra peut-être adapter pour ce faire) de partager des documents collectés par les membres du GT auprès des Points Focaux de l'ensemble des SAGI et des autres partenaires (bureaux d'études, universités, ...) pour alimenter les réflexions :

- des documents de base : textes légaux et réglementaires en vigueur dans les différents pays ; règles de comptabilité et de gestion ;
- des documents-types : modèles de statuts, de règlements intérieurs, de conventions passées avec les SAGI et les autres parties prenantes de l'irrigation ou les OP ;
- des documents informatifs : liste des périmètres transférés et des AUE avec quelques caractéristiques des AUE elles-mêmes et du contexte du transfert (politique, social, foncier, agricole et économique, hydrologique... ;
- des ouvrages et publications scientifiques de référence, études existantes relatives aux AUE dans les zones d'action des SAGI.
- des documents informatifs sur les mesures d'accompagnement développées là où les AUE ont été expérimentées ;

Cette liste, dans laquelle il ne faut pas omettre d'inclure les diagnostics spécifiques et comparés des SAGI, pourra être complétée au cours des premiers échanges au sein du GT.

Cette étape sera conclue par la production d'un rapport d'inventaire documentaire produit par le GT, soumis à validation des SAGI.

3.5.3. Etat des lieux comparé du transfert de gestion aux AUE dans les territoires d'intervention des différentes SAGI

A l'issue de l'étape de collecte et de partage des documents, le GT s'organisera pour définir une grille d'analyse commune et générique, permettant de comparer selon les mêmes paramètres les expériences, et affiner la méthodologie de l'état

des lieux, afin de préciser et de compléter les termes de référence de cette étape d'état des lieux, devant aboutir à un rapport qui comportera :

- un chapitre descriptif de la situation par pays, avec inventaire et, si cela s'avère utile, une typologie ;
- un chapitre juridique : statuts, cadre légal et réglementaire et état de développement des AUE dans les six pays (en fonction de la conduite de la collecte des informations et documents de l'étape précédente, étant entendu que l'exhaustivité de l'état des lieux reposera sur la disponibilité de la documentation) ; autonomie des AUE, contrôle ;
- un chapitre relatif à la gouvernance : place des AUE dans la gouvernance des ressources en eau et en sol ; rôle des SAGI et répartition des responsabilités entre les institutions (AUE, administrations, collectivités le cas échéant) ; aspects contractuels de la délégation ; tutelle éventuelle ;
- un chapitre technique : Caractéristiques des aménagements transférés : étendue, technicité, robustesse, normes d'aménagement, état de fonctionnalité ; étendue des missions déléguées ; moyens humains et matériels ;
- un chapitre économique et financier : exigences et modalités de gestion ; méthodes ; outils ; tarification du service de l'eau et gestion des redevances ; subventions ; compte et charges d'exploitation, typologie des ressources et des charges ; rôle des AUE dans le développement agricole et lien avec les OP ; mix énergétique ;
- un chapitre consacré aux processus de constitution et de mise en capacité de fonctionner des AUE (faits générateurs, justification politique, coût) ; à l'accompagnement (renforcement de capacités, aides financières) dont elles ont bénéficié et dont elles continuent à bénéficier. Ce travail sera réalisé à partir de l'analyse documentaire préparée à l'étape précédente, complétée par des entretiens avec des personnes ressources (Administration, SAGI, irrigants, ONG, opérateurs économiques) et des enquêtes de terrain. Ce chapitre s'intéressera également au processus de suivi et à l'évaluation des AUE.

Les SAGI sur les territoires desquelles des AUE ont été créées et des responsabilités de gestion transférées soumettront à discussion et analyse par le GT, les méthodes mises en œuvre et l'appui qu'elles ont apporté aux AUE pour les constituer et les rendre opérationnelles, qui pourront en rendre compte au réseau des SAGI par l'organisation d'un séminaire.

Le travail de synthèse et de recommandations qui conclura ce chantier intégrera les éléments de compréhension, les propositions et les appréciations partagées ou les controverses que ce séminaire aura permis d'exprimer.

3.6. Mise en œuvre

3.6.1. Calendrier

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant :

- 3 à 4 mois pour la collecte des documents
- 3 mois pour le rapport d'inventaire documentaire commenté et organiser la réunion du groupe de travail
- 1 à 2 ans pour faire les états des lieux et les partager

3.6.2. Livrables

Etape n°1 :

- Partage des documents de référence et des documents type sur la plateforme collaborative ROA-SAGI <http://www.roa-sagi.org/>
- Rapport d'inventaire documentaire commenté
- Compte rendu de l'atelier
- Termes de référence / méthodologie et grille d'analyse pour l'étape n°2

Etape n°2 :

- Rapport général + éventuels rapports intermédiaires
- Compte rendu de l'atelier
- Fiche pour chaque type d'institution précisant l'objet et l'étendue des missions, les droits et obligations, la

structuration institutionnelle, les prérogatives, le mode financement...

- Fiche pour chaque pays précisant les surfaces irriguées selon les différentes catégories de périmètre irrigués (selon grille du PARIIS) et leurs modes de gestion

Documents préparatoires de l'atelier COSTEA à la fin de l'action.

3.6.3. Moyens à mobiliser

Figure 2 : Diapositive 9 du diaporama de restitution commenté pour les groupes "Transfert"

Propositions initiales d'activités (cf Note de Cadrage) et contributions amont des SAGI Moyens pour chaque étape (organisation interne et besoin d'appui extérieur), calendrier					
	Moyens internes SAGI	Moyens extérieurs	Budget	Source de financement	Calendrier
Activité 1 : constitution GT			PM		Dans les trois (03) mois
Activité 2 : collecte et partage de documents > Rapport d'inventaire validé par GT	Encadreur de stagiaires -Moyens humains et matériels (expertise humaine) -Documentation -Stagiaires -Expertise des autres SAGI	<ul style="list-style-type: none"> • Stagiaires (groupes d'étudiants) • Fonds documentaires COSTEA 	PM	SAGI, COSTEA	
Activité 3 : Etat des lieux comparé >Grille analyse+methodo >Rapport >Mise en débat >Synthèse et recommandations	-Moyens humains et matériels (expertise humaine) -Documentation -Stagiaires -Expertise des autres SAGI		PM	PTF (au sens large), SAGI, Etat, COSTEA	

3.6.4. Budget prévisionnel

A établir

4. Chantier thématique : Gestion du foncier irrigué : règles et outils adaptés aux grands aménagements collectifs publics

4.1. Historique

La question foncière au sein des aménagements publics ouest africains est une problématique bien identifiée par les partenaires du Sud et la coopération française mais qui recouvre en fait une multitude de sous problématiques.

Ainsi, l'AFD a financé la conduite 1) d'une étude sur « la problématique de l'accès au foncier et de sa sécurisation », état des lieux juridique et des pratiques foncières dans les périmètres irrigués des pays du Sahel (Peter Hochet) et 2) d'une grille d'analyse et d'un « [guide d'analyse ex-ante de projets d'investissements agricoles à emprise foncière](#) », par le Comité Technique Foncier & Développement.

Le COSTEA avait de son côté encadré deux stages sur deux zones de l'Office du Niger (M'Bewani et Niono) en 2015 pour analyser les [impacts des dynamiques foncières actuelles sur la gestion de l'eau](#).

Thématique phare du partenariat SAED/SAR, la thématique a aussi fait l'objet d'un approfondissement lors du séminaire COSTEA de Saint-Louis en avril 2017, à l'issue duquel un groupe de travail "Gestion du foncier irrigué" s'est constitué. La session consacrée au foncier irrigué lors de ce séminaire a permis d'échanger sur l'expérience de la SAED, en matière d'outils élaborés pour la participation des populations et des communes rurales à l'affectation et la gestion des terres aménagées, sur le rôle de l'Office du Niger au Mali dans la gestion des terres conformément au décret de gérance des terres et du réseau hydraulique, et sur les travaux d'analyse des systèmes paysans dans trois SAGI (BagréPôle au Burkina Faso, ODRS au Mali et SODAGRI au Sénégal) réalisés par la Global Water Initiative (GWI). Les échanges ont révélé la diversité des situations suivant les pays, un besoin important de documentation/étude et de partage autour de ces outils.

Au retour du séminaire de Saint Louis, les 2 et 3 mai 2017, le COSTEA et le CTFD ont co-organisé deux journées de réflexion sur les « Enjeux foncières et modèles de développement sur les périmètres irrigués en Afrique de l'Ouest » mobilisant des chercheurs, personnes ressources et membres des SAGI. Elles ont permis de larges échanges autour du foncier et de l'irrigation, notamment en Afrique de l'Ouest. Les discussions ont permis de discuter des dispositifs de gestion du foncier irrigué et des périmètres, mais également des modèles de développement promus dans les différents contextes irrigués. Des enjeux importants autour de ces thématiques ont pu être soulevés, notamment par rapport à la sécurisation du foncier au sein des espaces aménagés (sécurisation dans les processus d'attribution, formes de compensation, etc.), aux conditions d'optimisation de la mise en valeur (charte du domaine irrigué, cahiers des charges...) et à la sécurisation par les pratiques. Les échanges sur la base d'études et d'expériences partagées autour de différents périmètres (ONAHA, Sélingué, Bagrépôle, ON, pour la SAED : PDMAS, 3PRD) ont montré une diversité des situations, résultant d'une part des politiques foncières nationales et des « pouvoirs foncières » des SAGI et d'autre part, des modalités variables de gestion du foncier, de l'eau et de gouvernance des périmètres irrigués, adossées ou non à des outils et règles plus ou moins formalisés. Deux tables rondes organisées à la suite de ces journées, autour des expériences du Mali et du Sénégal ont permis de discuter de la pertinence des modèles de productions promus, des règles accompagnant la mise en œuvre de ces modèles et des risques de compétition ou des complémentarités potentielles entre les différents modèles.

L'intérêt manifesté par le COSTEA et ses parties prenantes de prendre en charge ces problématiques spécifiques du foncier irrigué s'est traduit par la proposition de deux actions structurantes (AS) lors du CST d'octobre 2017. A l'issue des échanges le CST a décidé de ventiler les résultats de groupe foncier irrigué de l'atelier de St Louis entre les deux actions structurantes. Il a été ainsi décidé qu'un chantier de l'AS SAGI sera consacré aux règles et outils de gestion du foncier irrigué, tandis que l'AS Foncier prendra en charge, ses centres d'intérêt identifiés, les problématiques ressorties de l'atelier de St Louis et relatives à la performance (viabilité économique des modèles de développement de l'irrigation) et à la gouvernance et aux acteurs du foncier. Cette répartition doit être mise en œuvre en bonne articulation avec la collaboration initiée avec le Comité Technique Foncier et Développement sur des questions plus génériques du foncier irrigué dans les zones valorisées par l'accès à l'eau (sous la forme d'aménagements publics, communautaires voire privés) ...

4.2. Problématisation du thème du chantier

Le développement de l'irrigation induit des transformations fortes et irréversibles des pratiques d'accès et d'usage de la terre et de l'eau. La mobilisation de la terre et de l'eau par l'irrigation est en effet censée permettre une augmentation substantielle de la productivité agricole par unité de surface, et in fine par actif. L'enjeu central des politiques de développement agricole par l'irrigation est l'utilisation durable de ces ressources communes (terre et eau d'irrigation) et leur allocation optimale compte-tenu des objectifs de développement fixés et des réalités socioéconomiques sur lesquelles elles interviennent.

Dans les grands et moyens périmètres aménagés par les Etats et donc financés par de l'argent public, le besoin de régulation paraît évident, compte-tenu de l'enjeu de pérenniser des aménagements coûteux et de garantir leurs effets dans la durée. Les gestionnaires et les exploitants des aménagements sont généralement dissociés et des dispositions définissent les droits et obligations relatifs aux terres irriguées et aux infrastructures. Des règles d'attribution et de gestion des ressources foncières et hydrauliques mises en œuvre et suivies par une entité de gestion, ont pour principal objectif d'assurer la pérennité de l'aménagement hydroagricole et de sa rentabilité au travers d'une mise en valeur adossée à des recommandations techniques, censée accroître la production de manière conséquente et durable.

La mise en place de ces règles et leur application rigoureuse implique que les gestionnaires aient à leur disposition et utilisent à bon escient les outils ad hoc, mais ces derniers devraient également pouvoir répondre aux objectifs des différentes parties et aux contingences diverses auxquelles elles peuvent être confrontées. Ainsi, au-delà de l'adaptation des règles à leur contexte d'application qui varie d'un pays à un autre, voire d'un périmètre à l'autre dans un même pays, la question flexibilité et d'adaptabilité de ces règles, parfois anciennes, demeure cruciale.

4.3. Valeur ajoutée attendue du COSTEA

L'ensemble des SAGI et leurs partenaires institutionnels pertinents sur ce thème, impliqués de façon volontaire pour contribuer à la réflexion sur une telle problématique, et accompagnés par l'expertise technique apportée par le COSTEA permettront d'instaurer :

- Un état des lieux régional utile à tous les acteurs (décideurs, administrations, SAGI, OP, associations d'irrigants, chercheurs, enseignants, consultants, etc.),
- Des recommandations fondées sur un large retour d'expériences opérationnelles adaptées au contexte particulier de la grande hydraulique et tenant compte des contextes institutionnels nationaux (cadres législatifs et réglementaire, statut juridique des SAGI, statut de l'assiette foncière aménagée, droit coutumier, etc),
- Un cadre d'échange et de dialogue des parties prenantes de l'aménagement autour des résultats du COSTEA.

4.4. Objectifs du chantier

Les objectifs de ce chantier sont de :

- Analyser et partager la connaissance des règles relatives au foncier irrigué/irrigable (réglementation et régulation) existant dans les zones d'action des SAGI, les comparer (toutes choses égales par ailleurs, du point de vue juridique, social, économique...),
- Inventorier, analyser et partager la connaissance des outils utilisés par les SAGI et les autres parties prenantes de la gestion du foncier dans leur zone d'action,
- Partager les expériences sur l'application (factuelle) et l'applicabilité (évaluée) de ces règles et outils pour en tirer des enseignements quant à leur degré d'appropriation et de connaissance, leurs modalités d'application, leur pertinence et performance, le rôle des SAGI, son articulation avec le rôle des autres parties prenantes...
- Etendre le partage d'expérience à des outils observables en dehors des zones SAGI, mais pertinent dans des contextes irrigués,.
- Tirer les enseignements d'une évaluation comparative des performances, des limites, des difficultés d'utilisation, de l'appropriation, etc., des règles et outils inventoriés.

4.5. Contenu

4.5.1. Constitution du "groupe de travail Foncier" avec des représentants des SAGI, des représentants des organisations d'irrigants et d'agriculteurs, et des membres du COSTEA

Les membres potentiels pré-identifiés par les participants sont :

Figure 3 : Diapositive 4 du diaporama de restitution commenté pour les groupes "Foncier"

Propositions initiales d'activités (cf Note de Cadrage) et contributions amont des SAGI Activité 1. Constitution du « groupe de travail foncier » avec des représentants des SAGI, des représentants des organisations d'irrigants et d'agriculteurs et des membres du COSTEA										
ANADER/ Tchad	AMVS/ Burkina Faso	Office du Niger	BAGROPOLE/ Burkina Faso	SAED/ Sénégal	SODAGRI/ Sénégal	SONADER/ Mauritanie	ODRS/ Mali	OPIB/ Mali	ONAHA/ Niger	ORS/ Mali
Abakar KAILA Vatvounsia FOURA Brahim WOLE Desiré POMBE DASSPASP	DAFFPA (G. Nebié) DAIE (E. COMPAORE)	DGA; DAGF; CSFC CSA SJ	DVE (M. KABORE Etienne) SG (M, KOBIANE) DAJEP (M, KABORE Pascal)	Khaly FALL Adama F. BOUSSO Aly CISSOKHO Assane DIARRA / Salif KA	Mahmouh Ndiaye Oumar LY OP Samba Moussa BA Autres partenaires (Administration territoriale, CL & OP)	Daouda NDIAYE (niveau 2)	Pathé Allaye KEBE Salif DIARRA M'Boua MARIKO Hameth KEITA DAIER CPSE	Mamadou TOGOLA Adama DAOU Siaka COULIBALY DGA DTI	Cellule Foncière: Abdoulaya Amadou Idé DG: Aliou Kouré Ekoye Adamou DMV/AE: El Hadj Saminou DR, Antenne	Ahmed L. DICKO Niveau 2: Moussa Kassogué, Chef DVA Amédé Kamaté, DGA DAIR
Prendre contact avec les OP pour la constitution du GT sur le foncier										

La réunion de Niamey recommande que ce groupe de travail comprenne une assistance technique. Elle a retenu la finalisation dans un délai d'un mois, de la liste des contributeurs à ce groupe de travail. Le GT sera complété en incluant d'autres membres du COSTEA. Les contributeurs au GT auront la responsabilité d'accomplir, pour le réseau, la part du travail qui leur incombe au niveau des activités telles que définies ci-après. Le GT devra prendre une dimension suffisamment large pour intégrer chacune des SAGI souhaite s'impliquer dans le chantier, tout en restant dans un format permettant un travail collectif efficace.

4.5.2. Composante de travail sur les « Règles » : Diagnostic des règles et des pratiques, et analyses des écarts.

Le Groupe de travail aura à élaborer et mobiliser une Grille de lecture sur la question foncière et y faire des propositions d'amélioration, puis des tests d'application de la Grille pour des analyses aux échelles nationales.

Le travail devra inclure les thématiques suivantes :

- attribution et affectation des terres (à contextualiser en fonction des politiques foncières nationales : purge des droits fonciers, bornage, Immatriculation, etc.) ;
- superficie et rentabilité : quelle logique ?
- harmonisation des « approches » sur les règles de gestion, en lien avec les objectifs de performance et de durabilité des systèmes de gestion, à la fois dans leurs dimensions institutionnelles (rôle des acteurs de gestion, qui, selon les contextes spécifiques des pays, peuvent inclure des services fonciers, les collectivités territoriales, etc.), économiques (lien entre règles et performances technico-économiques), sociale (prise en compte des règles foncières dans les dispositifs de gouvernance des périmètres) ;
- comment appliquer les règles, quelles pratiques ? Quelles réalités de l'application des règles ? Quelles flexibilités/améliorations possibles pour s'adapter aux objectifs individuels des acteurs, mais aussi répondre aux enjeux collectifs des périmètres pour s'assurer de la durabilité et de la rentabilité des aménagements ? Quels ajustements et pratiques promouvoir (en tenant compte du statut juridique des SAGI) ?

Malgré les différences de superficies, de statuts et de moyens des SAGI, cette composante concernera toutes les SAGI en raison de l'importance de la problématique du foncier irrigué et des besoins d'un échange d'informations dans ce domaine.

4.5.3. Composante de travail sur les « Outils » : constitution d'un catalogue des outils fonciers pratiqués, analyse de leur pertinence et opérationnalité

Il s'agira de conduire les travaux suivants :

- inventaire (le plus exhaustif possible) selon le contexte, des outils de sécurisation eau, foncier, mise en valeur (cahier de charges, chartes de gestion, etc.) ;
- comparaison des outils et des expériences ;
- les outils et les acteurs : SAGI, collectivités, usagers : connaissance et appropriation des outils ;
- analyse/comparaison de l'effectivité/efficacité des outils ; les dispositions, versus les pratiques ;
- outils de gestion et intégration des données dans système Information ;
- identification des besoins d'amélioration/appropriation des outils, pistes d'innovations, recommandations.

4.5.4. Capitalisation sur les deux composantes de travail

Pour chacune des deux composantes, sera produit un livrable documentant chaque cas étudié et un livrable faisant une analyse comparative des cas étudiés en amont des ateliers, et des Actes de séminaire servant au plaidoyer à l'issue des ateliers.

Il sera organisé des ateliers d'échanges multi-acteurs à plusieurs niveaux : restitution des résultats sur le terrain (zone ou régions d'intervention de la SAGI), atelier national si nécessaire (regroupant SAGI, services fonciers, OP, collectivités territoriales, autres partenaires, etc.. Chaque atelier traitera des deux questions, règles et outils, pour partager/valider les résultats et discuter de la faisabilité des propositions/recommandations par rapport aux dispositifs réglementaires nationaux), puis atelier de discussion et de partage à l'échelle régionale.

Les travaux relatifs aux deux composantes Règles et Outils seront réalisés avec le recours à des stagiaires, et bénéficiant de l'appui technique extérieur (expertise nationale et internationale, dont universitaires, COSTEA, ARID, PTF, PARIIS, hub rural).

4.6. Mise en œuvre

4.6.1. Calendrier

A établir

4.6.2. Livrables

Cf paragraphe ci-dessus.

4.6.3. Moyens à mobiliser

Figure 4 : Diapositives 7 et 8 du diaporama de restitution commenté pour les groupes "Foncier"

Propositions initiales d'activités (cf Note de Cadrage) et contributions amont des SAGI Moyens pour chaque étape (organisation interne et besoin d'appui extérieur), calendrier					
	Moyens internes SAGI	Moyens extérieurs	Budget	Source de financement	Calendrier
Activité 1 : constitution GT	Moyens humains et matériels -Documentation	- Expertise/assistance technique manquante	PM		Dans les trois (03) mois
Activité 2 : diagnostic des règles >Rapport d'inventaire validé par GT	Etudes internes? -Stagiaires? Ressources humaines, Moyens techniques (Informatique, roulant), Ressources financières interne (selon disponibilité)	Appui technique, COSTEA, ARID, PARIIS, PTF, Université et Instituts de Recherche Etudes internes? -Stagiaires?	PM	COSTEA, SAGI, PARIIS	Oct 2018 à juin 2019
Activité 2bis : catalogue des outils et analyse >	Ressources humaines, Moyens techniques, Ressources financières interne (selon disponibilité) Moyens humains et matériels -Documentation	Appui technique, COSTEA, ARID, PARIIS, PTF, Université et Instituts de Recherche - Expertise/assistance technique manquante	PM	COSTEA, SAGI, PARIIS	Février à novembre 2019
Activité 3 : ateliers nationaux et régionaux	- Moyens humains et matériels -Documentation	Appui technique, COSTEA, ARID, PARIIS, PTF, Université et Instituts de Recherche PM	PM	COSTEA, SAGI, PARIIS et autres PTF	Décembre 2019 à mai 2020

4.6.4. Budget prévisionnel

A établir

5. Chantier thématique : Bilan et perspectives des stratégies de développement de filières du point de vue de la valeur ajoutée nécessaire au financement de l'irrigation ?

5.1. Historique

Thématique présente dans le partenariat SAED/SAR, la thématique de l'organisation de la production agricole et de la structuration de filières porteuses a aussi fait l'objet d'un approfondissement lors du séminaire COSTEA de Saint-Louis en avril 2017, à l'issue duquel un groupe de travail "Filières" s'est constitué. La séance de travail sur le sujet a permis de faire ressortir les difficultés rencontrées et les solutions envisageables et de proposer des actions à mettre en œuvre. La richesse des échanges lors de cette séance de travail a confirmé l'intérêt d'un groupe de participants désireux de poursuivre les travaux.

Un constat important qui ressort de l'atelier filières de Saint Louis, est qu'une importante quantité d'informations est produite concernant les filières agricoles mais que le plus souvent la diffusion et la capitalisation de cette information fait défaut. La première des actions proposée par le groupe de travail était de mobiliser la plateforme d'échange afin que les différentes SAGI puissent partager la connaissance et les expériences spécifiques dans chaque pays.

Par la suite, une certaine prise de recul et l'observation de cas concrets a permis de venir interroger le futur rôle des SAGI dans l'accompagnement et l'appui à la structuration des filières agricoles présentes sur leur territoire. L'organisation des filières agricoles et la structuration des chaînes de valeur représentent en effet des enjeux clés dans la capacité des producteurs à couvrir leurs charges, notamment celles liées à l'irrigation (accès à l'eau, maintenance des infrastructures, etc.).

En assurant les débouchés des produits agricoles sur le marché ainsi qu'une juste répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur, les interprofessions agricoles assurent ainsi indirectement la capacité des producteurs à financer le service l'eau d'irrigation par les SAGI.

5.2. Problématisation du thème du chantier

La culture du riz, spéculation majeure des périmètres irrigués ouest africains, la filière riz constitue indéniablement une base pour la sécurité alimentaire des pays et la satisfaction des besoins locaux. Néanmoins, la valeur ajoutée créée par cette culture qui est concurrencée par les importations, apparaît souvent insuffisante pour financer à une hauteur suffisante le service de l'eau d'irrigation.

De ce constat, auquel s'ajoute le besoin croissant en produits agricoles maraîchers, fruitiers, oléagineux pour les marchés urbains nationaux, émerge un besoin de diversification des productions agricoles sur les périmètres irrigués à travers des cultures à plus forte valeur ajoutée. Ce besoin de diversification doit également s'accompagner d'un appui au développement et à l'organisation des nouvelles filières en jeu. Si cet accompagnement a parfois été l'objet d'une mission historique des SAGI sur leur périmètre, il apparaît aujourd'hui que d'autres organisations et institutions assurent parfois de manière plus spécifique cet objectif, aussi bien à l'échelle locale que nationale (exemple du FNDASP au Sénégal).

Cette évolution institutionnelle et les résultats limités des politiques de libéralisation engagées depuis les années 90 pousse à réinterroger le rôle des SAGI dans l'accompagnement des filières agricoles sur leur territoire. Elle met également en regard des enjeux considérés comme prioritaires du point des vues des politiques nationales mais parfois contradictoires du point de vue de la rentabilité économiques des exploitations et des coûts d'opportunités vis-à-vis de cultures de diversification plus rémunératrices pour les producteurs.

5.3. Valeur ajoutée attendue du COSTEA

Reste à rédiger par Dominique Olivier, sans doute avec l'aide de Jean-Louis Fusillier

5.4. Objectifs du chantier

L'objectif général de ce chantier est de donner aux SAGI les éléments de connaissance leur permettant de remplir une mission d'accompagnement du développement agricole dans un contexte institutionnel postérieur au désengagement des SAGI de la collecte des produits et de libéralisation des assolements et du commerce, et dans des contextes politiques parfois en tension avec la logique économique des acteurs agricoles. Il s'agira ainsi de tester l'hypothèse que la place des SAGI concernant l'accompagnement des filières dans le futur dépendra du niveau actuel d'organisation et de structuration de ces dernières ainsi que du contexte institutionnel et des orientations politiques propres à chaque pays.

Un autre objectif pourrait concerner la contribution réciproque des SAGI, en relation avec les interprofessions, à la fourniture d'informations aux acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur, à l'appui dans le domaine de la contractualisation-négociation à travers des formations, à la diffusion de note de conjoncture sur l'offre en produits issus de leurs périmètres irrigués (estimation des surfaces emblavées, des rendements, des cycles de cultures, des dates de semis/ récolte).

5.5. Contenu

5.5.1. Constitution du « groupe de travail filières » avec des représentants des SAGI, des représentants des organisations d'irrigants et d'agriculteurs et des membres du COSTEA

Les membres potentiels pré-identifiés par les participants sont :

Figure 5 : Diapositive 4 du diaporama de restitution commenté pour les groupes "filières"

Propositions initiales d'activités (cf Note de Cadrage) et contributions amont des SAGI										
Contenu										
Note à l'attention de l'animateur : à discuter au sein du groupe et à compléter, hiérarchiser les degrés d'implication										
Activité 1. Constitution du « groupe de travail filières » avec des représentants des SAGI, des représentants des organisations d'irrigants et d'agriculteurs et des membres du COSTEA										
ANADER/ Tchad	AMVS/ Burkina Faso	Office du Niger	BAGROPOLE/ Burkina Faso	SAED/ Sénégal	SODAGRI/ Sénégal	SONADER/ Mauritanie	ODRS/ Mali	OPIB/ Mali	ONAHA/ Niger	ORS/ Mali
Abakar KAILA Vatvounsi a FOURA Brahim WOLE Désiré POMBE	DAPVA Chef antenne/S-E	DGA DAMR DF SVF SSE	DVE (M. KABORE Etienne) SG (M, KOBIANE) DAJEP (M, KABORE Pascal)	Amadou THIAM Abou SALL Bécaye BA Khassim SARR Paul M. FAYE Mbaregou LO Ibrahima BA	Mamadou Ndiaye Mahmou th Ndiaye Oumar LY OP	Daouda NDIAYE (niveau 2)	Pathé Allaye KEBE Salif DIARRA M'Boua MARIKO Hameth KEITA	Mamadou TOGOLA Adama DAOU Siaka COULIBAL Y	DMV/AE: El Hadj Saminou Abdoul Moumoun i Assane Chef Service Vulgarisati on: Ibrahim Seyni Souley DG: Aliou Kouré	Moussa KASSOGU E Ahmed L. DICKO

La réunion de Niamey a retenu la finalisation dans un délai d'un mois, de la liste des contributeurs à ce groupe de travail. Le GT sera complété en incluant d'autres membres du COSTEA. Les contributeurs au GT auront la responsabilité d'accomplir, pour le réseau, la part du travail qui leur incombe au niveau des activités telles que définies ci-après. Le GT devra prendre une dimension suffisamment large pour intégrer chacune des SAGI souhaite s'impliquer dans le chantier, tout en restant dans un format permettant un travail collectif efficace.

5.5.2. Constitution d'un fond bibliographique sur les filières agricoles et réalisation d'un benchmark (visites, enquêtes et échanges qui renforcent des compétences) des spéculations irriguées et des pratiques agricoles et de commercialisation à l'échelle du territoire d'intervention des SAGI

Les différentes SAGI disposent de nombreuses études sur les filières agricoles dans leur zone respective. Ces études sont riches d'enseignement et concentrent des informations sur les aspects techniques, économiques et sociaux qui sont

potentiellement profitables aux autres SAGI. Il s'agira dans un premier temps de rassembler l'ensemble de ces documents pour mettre en ligne un fond documentaire afin de partager ces documents avec l'ensemble des SAGI, pour alimenter et orienter les réflexions. Un rapport d'inventaire documentaire commenté et validé par le groupe de travail sera produit.

En complément, un travail d'enquête sera réalisé au sein des SAGI volontaires afin de recenser les filières les mieux implantées à l'échelle de leurs périmètres irrigués et d'identifier les filières dont le potentiel de développement apparait le plus intéressant pour la diversification et la couverture des charges d'irrigation par les exploitants agricoles.

Pour chacune de ces filières, un travail de recensement en plusieurs points de la filière sera réalisé : en amont, sur les circuits d'approvisionnement des intrants ; sur les principaux itinéraires techniques, pratiques et calendriers culturels, et en aval, sur la collecte, le stockage, la transformation, la commercialisation. Ce travail permettra d'identifier des exemples de « success stories » ainsi que les problématiques clés observées par les techniciens des SAGI, les interprofessions ainsi que les éventuelles organisations d'encadrement des producteurs. Il explorera également les éventuelles synergies ou au contraire, incompatibilités entre les cycles culturels des autres filières (rotations culturales à éviter ou à privilégier, incompatibilités de succession des calendriers culturels de certaines spéculations en saison chaude et hivernage, etc.)

5.5.3. Réalisation de fiches de synthèses par filière et identification de filières de diversification à forte valeur ajoutée pour chaque SAGI

Une fois la phase de collecte précédente réalisée, il s'agira de faire la synthèse de ces documents sous forme de fiche synthétique par filière rassemblant l'ensemble des informations (concernant en particulier les éléments structurels, considérant que la conjoncture des marchés/prix est changeante). En effet, les rapports de certaines études sont conséquents et les participants au groupe de travail ne pourront prendre connaissance de ces informations sous cette forme. Ces fiches seront alors facilement accessibles aux SAGI et alimenteront les discussions au sein du groupe de travail et seront portées à la connaissance du réseau des SAGI et de leurs partenaires.

Un tableau récapitulatif sera finalement élaboré afin de comparer et mettre en exergue à l'échelle de chaque SAGI, les éléments suivants :

- les enjeux et problématiques propres à chaque filière,
- leur niveau de structuration (comment chaque filière est structurée, y compris l'existence, la place, le niveau d'organisation et de formalisation des interprofessions),
- leur environnement institutionnel en termes d'appui, de formation et d'encadrement technique, juridique et économique,
- la rentabilité économique de chaque spéculation par ha et par m³ d'eau valorisé.

Un bilan des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) des différentes filières étudiées, questionnant la robustesse ou la fragilité, la sensibilité au(x) marché(s), la concurrence ou la complémentarité entre types de producteurs sur les spéculations visées, et ce dans leur contexte propre, sera produit avec l'appui des différentes SAGI impliquées dans le processus et viendra conclure un rapport de synthèse accompagnant les fiches produites et le tableau comparatif.

La partie analytique du travail sera conclue par une mise en débat à large échelle avec tous les acteurs (SAGI, OP et autres partenaires) dans lequel seront discutés les options de filières à privilégier (actuellement et dans le futur) dans les territoires des SAGI.

5.5.4. Discussion et mise en débat du rôle d'appui des SAGI au bon fonctionnement des filières

À partir des étapes précédentes, une réflexion sera engagée par le groupe de travail sur la place actuelle et future des SAGI dans l'accompagnement et le soutien au développement des filières agricoles, concernant :

- l'apport d'informations aux filières pour favoriser la régulation des marchés, estimation des surfaces emblavées, des rendements, des cycles de cultures (dates de semis/ récolte).
- l'aide à la contractualisation producteurs- négoce via information/formations, note de conjoncture sur l'offre en produits issus de leurs périmètres irrigués ...
- l'aide à l'amélioration de la présentation/mise en marché des produits locaux (qualité pour la commercialisation des produits)

Les fiches de synthèse précédemment établies pourront servir de support à la réflexion pour justifier en partie les

projections des SAGI selon les filières concernées, leurs enjeux et leur niveau de structuration.

Ces échanges pourront finalement donner lieu à un atelier de restitution où les SAGI et leurs partenaires pourront témoigner et échanger sur leur contexte spécifique et identifier les déterminants de leur position (volonté politique, contexte institutionnel, organisation actuelle des filières, etc.).

Le travail de synthèse et de recommandations qui conclura ce chantier intégrera les éléments de compréhension, les propositions et les appréciations partagées ou les controverses que ce débat aura permis d'exprimer.

5.6. Mise en œuvre

5.6.1. Calendrier

A établir

5.6.2. Livrables

Les livrables de ce chantier seront :

- Fond bibliographique commun à toutes les SAGI
- Fiches de synthèse par filière et tableau comparatif des filières à l'échelle de chaque SAGI et analyse AFOM
- Atelier d'échange et de partage entre les SAGI sur le tableau comparatif des filières et leurs conditions de succès pour alimenter la réflexion sur les principales filières à développer et les possibles rôles, ainsi que le degré et les conditions d'intervention des SAGI dans l'accompagnement de ce développement,

5.6.3. Moyens à mobiliser

Figure 6 : Diapositives 8 et 9 du diaporama de restitution commenté pour les groupes "Filières"

Propositions initiales d'activités (cf Note de Cadrage) et contributions amont des SAGI Moyens pour chaque étape (organisation interne et besoin d'appui extérieur), calendrier					
<i>Note à l'attention de l'animateur : à identifier et à discuter : mobilisation agents SAGI, stage(s), travaux de recherche, études achetées, travaux collectifs de type atelier ou séminaire)</i>					
	Moyens internes SAGI	Moyens extérieurs	Budget	Source de financement	Calendrier
Activité 1 : constitution GT	PM	PM	PM	PM	Dans les trois (03) mois
Activité 2 : collecte et partage de documents >Rapport d'inventaire validé par GT > CR d'enquêtes benchmark filières porteuses	Ressources humaines, Moyens techniques, Ressources financières interne (selon disponibilité) Moyens humains et matériels -Documentation -Stagiaires	Appui technique, COSTEA, ARID, PARIIS, PTF, Université et Instituts de Recherche Expertise/assistance technique manquante	PM	PTF (au sens large), SAGI, Etat, OP, Interprofessions	Entre septembre 2018 et juin 2019
Activité 3 : Analyse des filières >fiches synthétiques filières >Rapport de synthèse et tableau comparatif	Ressources humaines, Moyens techniques, Ressources financières interne (selon disponibilité) Moyens humains et matériels -Documentation -Stagiaires	Appui technique, COSTEA, ARID, PARIIS, PTF, Université et Instituts de Recherche Expertise/assistance technique manquante	PM	PTF (au sens large), SAGI, Etat?	Entre septembre 2018 et juin 2019
Activité 4 : rôle d'appui des SAGI au bon fonctionnement des filières > CR d'enquêtes	Ressources humaines, Moyens techniques, Ressources financières interne (selon disponibilité) Moyens humains et matériels -Documentation	Appui technique, COSTEA, ARID, PARIIS, PTF, Université et Instituts de Recherche Expertise/assistance technique manquante	PM	PTF (au sens large), SAGI, Etat?	Entre septembre 2018 et juin 2019

5.6.4. Budget prévisionnel

A établir

6. Chantier thématique : Quelle ingénierie pour des aménagements hydroagricoles durablement performants, comment y faire participer les irrigants à qui en sera confiée une part de la gestion ?

6.1. Historique

Les restructurations des SAGI mises en œuvre, parfois "à marche forcée", dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, les ont dépossédées d'une grande partie, sinon, pour certaines d'entre elles, de la totalité de leur compétence d'ingénierie, au nom, en particulier, de l'intérêt de développer une ingénierie nationale qualifiée et concurrentielle, réputée plus efficace et économiquement plus efficiente.

Au cours du séminaire qui s'est tenu à Ouagadougou en mai 2016, plusieurs des SAGI présentes ont exprimé le besoin de disposer d'un référentiel innovant pour la conception des grands aménagements collectifs en maîtrise totale de l'eau (irrigation de type IV et V selon la classification du projet PARIIS), mieux adapté que les modèles classiques à une gestion de l'eau répartie soit entre les SAGI et les irrigants, soit entre les SAGI et des investisseurs-aménageurs privés.

Enfin, dans un contexte de développement de nouveaux périmètres irrigués, de réhabilitation des périmètres existants et de poursuite des processus de délégation de la gestion aux organisations d'usagers sur ces aménagements collectifs, les approches participatives sont prônées à différents niveaux : diagnostic, conception et gestion.

6.2. Problématisation du thème du chantier

On sait l'importance de la maîtrise d'ouvrage pour la conduite efficace – et financièrement efficiente – des programmes d'aménagement dont la réalisation leur a été confiée par les Etats. Or la perte par les SAGI de leur compétence d'ingénierie, dans les processus qu'a retracé l'étude diagnostic menée par le COSTEA pour 6 SAGI, en 2015, s'est faite au détriment de leur capacité à exercer cette composante majeure de leur mandat, qui doit en effet pouvoir s'appuyer sur une compétence interne lui permettant de faire en bonne connaissance de cause, et en pesant les avis externes, les « bons » choix d'investissement, que ce soit en matière de partis d'aménagement ou pour la sélection des fournisseurs, bureaux d'études et entreprises de travaux.

Le recours exclusif des SAGI à des ingénieries externes, dans un contexte de forte concurrence, n'a pas toujours donné d'excellents résultats : Les solutions mises au point dans les années 1960 à 1980, au cours desquelles les travaux des ingénieurs laissaient une grande place à l'innovation technique, ont continué à être proposées et mises en œuvre sans véritable évolution alors même que les contextes (agricoles, sociaux, politiques et économiques) changeaient. Or ces solutions, malgré leur excellence hydraulique, ont montré leurs limites dès les années 1990, que ce soit du point de vue de leur durabilité que de celui de leur adaptabilité au transfert d'une part des responsabilités de gestion vers les organisations d'irrigants. Le besoin d'innover réapparaît donc, tant du point de vue des solutions techniques que des méthodes à employer, en particulier pour associer et faire participer les irrigants, usagers-clients du service de l'eau, à l'ingénierie des aménagements hydroagricoles.

Mais la terminologie d'approche participative n'est pas toujours utilisée à bon escient, et de nombreuses études pointent une compréhension très diverse de cette notion. Il arrive également que cette démarche soit adoptée par intérêt de circonstance, comme l'ont été parfois des démarches dites environnementales. Il convient donc de faire entendre la position qu'ont les usagers et d'estimer collectivement plus finement la place à leur donner, sur la totalité du temps des projets, de leur initiation à la gestion des ouvrages.

6.3. Valeur ajoutée attendue du COSTEA

L'ensemble des SAGI, maîtres d'ouvrage responsables des investissements et gestionnaires, les irrigants clients du service de l'eau mais aussi gestionnaires d'une partie des aménagements, et les professionnels (ingénieurs conseils et ONG) membres du COSTEA réfléchissent ensemble aux évolutions dont il faut faire bénéficier les méthodes d'ingénierie pour que les investissements soient à la fois efficaces et efficients (techniquement performants), et que leur conception en permette une exploitation et une maintenance par les différents acteurs qui permette aux aménagements réalisés d'assurer durablement leur fonction à un coût cohérent avec la valeur créée par l'agriculture qu'ils irriguent. Ce travail collectif doit produire :

- un état des lieux de l'ingénierie participative en irrigation et une évaluation des résultats qu'elle a permis d'obtenir (par comparaison avec l'ingénierie traditionnelle) ;
- une synthèse des diagnostics d'aménagements hydroagricoles effectués dans le Sahel et une tentative d'établissement de lien de causes à effets entre la conception et les situations constatées, pour les différents modèles de gestion des aménagements concernés ;
- des propositions de solutions innovantes, tant au plan des méthodes et en particulier de la participation des irrigants à la conception que des ouvrages et de leurs équipements ;
- une mise en discussion des résultats obtenus ;
- des recommandations utiles aux différents groupes d'acteurs : Etats, bailleurs de fonds (partenaires techniques et financiers), bureaux d'études, irrigants.

6.4. Objectifs du chantier

L'objectif général de ce chantier est de mettre à la disposition des SAGI, pour leur mission d'aménagement et de gestion durable d'infrastructures publiques et collectives de mobilisation, de transport et de distribution de l'eau d'irrigation, des solutions techniques et méthodologiques qui en garantissent la performance dans la durée. Cette performance concerne à la fois la gestion de la ressource en eau, le service de l'eau d'irrigation, dont la responsabilité est partagée entre les SAGI et les organisations d'irrigants, et la gestion durable et économe du patrimoine public constitué par les infrastructures.

Cet objectif général peut se décliner en deux sous-objectifs :

- Identifier des solutions techniques innovantes durablement adaptées aux besoins,
- Disposer d'un cadre méthodologique qui définit, cadre (en clarifiant les limites) et accompagne la mise en œuvre d'une ingénierie participative qui permette ces innovations,
- Préciser la partition d'ingénierie à jouer par les SAGI dans leur rôle de maître d'ouvrage et les compétences dont elles ont besoin pour ce faire,
- Partager/diffuser les solutions techniques et méthodologiques

6.5. Contenu

6.5.1. Constitution du "groupe de travail ingénierie" avec des représentants des SAGI, des représentants des organisations d'irrigants, et des membres du COSTEA

Les membres potentiels pré-identifiés par les participants sont :

Figure 7 : Diapositive 4 du diaporama de restitution commenté pour les groupes "Ingénierie"

Propositions initiales d'activités (cf Note de Cadrage) et contributions amont des SAGI										
Activité 1 Constitution du groupe de travail « ingénierie » avec des représentants des SAGI, des représentants des organisations d'irrigants et d'agriculteurs, et des membres du COSTEA										
ANADER/ Tchad	AMVS/ Burkina Faso	Office du Niger	BAGROPOLE/ Burkina Faso	SAED/ Sénégal	SODAGRI/ Sénégal	SONADER/ Mauritanie	ODRS/ Mali	OPIB/ Mali	ONAHA/ Niger	ORS/ Mali
Kouramaïlao u KELEYO GOLNDEY (PARIIS) Mansiri LOPSIKREO Pismon DOUSSOUE	DAEI (M. COMPAORE Emmanuel)	DAGF, DGEMRH DGA DAMR OP	IFODER (M. KIWALO Laurent) DIRD SIGRE	Djibril SALL Abou SALL (N1) El Hadji MAR Awa SARR Seydou GAYE Djibril DIALLO	Thierno Seydou LY Oumar LY Mouhamed Lamine BA Ousmane SOW FEPROBA		Hamet KEITA M'Boua MARIKO	Didier DIARRA	DIMA : Insitak Ibrahim Ibrahim Danguiwa Moussa Amadou Amadou Mossi DMV/AE: El Hadj Saminou Abdoul Moumouni Assan Idrissa Gaya DG: Aliou Kouré	Dramane DIARRA (niveau 2) Chef DAIR Chef SIR Chef GE Chargé Complexe Coordinateur Projet

La réunion de Niamey a retenu la finalisation dans un délai d'un mois, de la liste des contributeurs à ce groupe de travail. Le GT sera complété en incluant d'autres membres du COSTEA. Les contributeurs au GT auront la responsabilité d'accomplir, pour le réseau, la part du travail qui leur incombe au niveau des activités telles que définies ci-après. Le GT devra prendre une dimension suffisamment large pour intégrer chacune des SAGI souhaite s'impliquer dans le chantier, tout en restant dans un format permettant le travail en collectif.

6.5.2. Composante « approche participative de l'ingénierie »

2.1 Comparaison entre théorie et mise en pratique du concept d'approche participative. Production d'une grille d'analyse générique, pouvant être déployée sur plusieurs études de cas, sur la base de la littérature et d'expériences passées des membres du COSTEA, des SAGI, de l'ARID, et des OP en matière d'ingénierie participative.

2.2 Etudes de cas visant à :

- analyser la manière dont les approches participatives ont été conçues et mises en œuvre pour le développement du nouveau périmètre ou des projets de réhabilitation / modernisation, en portant une attention particulière sur les processus amont ayant abouti à la conception de la démarche participative (revue de littérature, entretien avec les porteurs de projet (SAGI le cas échéant), les irrigants usagers du projet, les bureaux d'étude, opérateurs ou ONG étant ou ayant été impliqués ;
- évaluer le niveau d'implication des producteurs ainsi que les défaillances résultant de leur non implication ;
- évaluer l'intérêt de la démarche du point de vue des bénéficiaires, porteurs de projet et durabilité du projet ;
- analyser ce qui aurait pu être amélioré en termes d'approche participative, aussi bien dans sa conception que dans sa mise en œuvre.

2.3 Analyse transversale des études de cas et rédaction d'un rapport mis en discussion dans le GT et validé par celui-ci.

6.5.3. Composante « ingénierie innovante »

Exploitation des diagnostics existants : recenser, analyser et tirer les enseignements des conclusions des diagnostics de grands périmètres d'irrigation réalisés ces dix dernières années pour le compte des SAGI d'Afrique de l'Ouest ; analyse critique de la méthode mise en œuvre pour le diagnostic en comparaison aux référentiels existants (IPTRID, FAO...). En fonction de la taille de l'échantillon, et si des diagnostics de périmètres similaires existent, il pourra être élargi au-delà des périmètres des SAGI, voire de l'Afrique de l'Ouest. Le travail réalisé dans le cadre de l'initiative Sahel, intitulé « Gestion et entretien des infrastructures existantes » qui a produit un rapport d'orientations pour assurer la durabilité des systèmes irrigués sera remobilisé afin de capitaliser sur les expertises précédemment menées.

Production d'un rapport diagnostic sur la base d'études de cas et de l'expertise de membres du COSTEA, des SAGI, ARID et des OP., mise en discussion au sein du GT et validé par celui-ci, incluant :

- une présentation comparative de l'ensemble des aménagements étudiés, et des normes d'aménagement,
- une typologie des solutions techniques qui y sont présentes,
- une évaluation de ces solutions techniques, du point de vue économique, de la conservation de leur état physique et de leur fonctionnalité "résiduelle", comportant une tentative de comparaison de cas à cas intégrant une correction due aux différences d'âge des systèmes étudiés,
- un essai d'établissement de la part de responsabilité des dégradations et/ou des pertes de fonctionnalité imputables respectivement à la conception des ouvrages, à leur inadéquation à leur mode de gestion, à une maintenance inadaptée, au mode de dévolution et de contrôle des travaux, etc. Cette liste de causes n'est pas a priori exhaustive. La réflexion doit inclure l'inventaire des causes possibles, y compris bien entendu l'absence de consultation ou d'implication des irrigants au stade de la conception,
- l'analyse de l'organisation interne des SAGI et recommandations pour leur meilleure appropriation des études d'ingénierie et des travaux d'aménagements.

6.5.4. Composante "maîtrise d'ouvrage"

En s'appuyant sur les diagnostics déjà réalisés dans le cadre du COSTEA, et après avoir établi la grille d'analyse ad hoc, les prérogatives effectives, les ressources et les méthodes des SAGI seront analysées en regard des responsabilités de maîtrise d'ouvrage qui leur ont été attribuées par leurs textes fondateurs et leur lettre de mission. Les possibles liens entre des insuffisances en matière de maîtrise d'ouvrage et les faiblesses identifiées à la phase précédente seront mis en évidence.

Cette phase sera conclue par la production d'un rapport, mis en discussion au sein du GT et validé par celui-ci.

6.5.5. Phase de recommandations

La partie analytique du travail sera conclue par une mise en débat au sein du groupe. Le travail de synthèse et de recommandations qui conclura ce chantier intégrera les éléments de compréhension, les propositions et les appréciations partagées ou les controverses que ce débat aura permis d'exprimer.

Des recommandations seront formulées, qui porteront sur :

- les partis d'aménagement à éviter, ceux à privilégier, en fonction des contextes,
- les principes à écarter, à retenir - ou à approfondir - pour la conception d'ouvrages et d'équipements durablement opérationnels, qui intègre les contraintes de leur exploitation et de leur maintenance,
- les méthodes d'ingénierie, en particulier d'ingénierie participative, à adopter, à améliorer ou à mettre au point, et ce aux différents stades de la conception et pour les différentes composantes et fonctions des aménagements (prélèvement, transport, distribution, régulation, réglage et mesure des flux, etc).

Les méthodes, les moyens et l'organisation de la fonction de maîtrise d'ouvrage au sein des SAGI feront l'objet de recommandations cohérentes avec les recommandations relatives à l'ingénierie.

6.5.6. Production d'un document de référence

L'objet de cette dernière phase du chantier est double :

1. Restituer largement les résultats du chantier auprès de toutes les parties intéressées à l'aménagement de grands périmètres publics collectifs (Irrigation de type 4 et 5 du projet PARIIS) sous la forme d'un séminaire sur l'innovation et la participation des irrigants dans l'ingénierie des projets d'aménagement, de réhabilitation et de modernisation.
2. Elaboration d'un document de référence, reprenant les propositions élaborées en phase 5, enrichies des actes du séminaire de restitution, dont la rédaction puisse mobiliser largement au sein du COSTEA au-delà du groupe de travail et a fortiori de l'équipe projet. Ce document pourra recevoir le "label" COSTEA après sa validation par le Comité de pilotage.

6.5.7. Renforcement des capacités des acteurs

Les résultats de ce travail pourront permettre de définir les domaines et actions de renforcement des capacités des acteurs, notamment des SAGI et des OP.

6.6. Mise en œuvre

6.6.1. Calendrier

- Constitution du groupe de travail et définition des modalités de fonctionnement : 2ème trimestre 2018
- Production d'une grille d'analyse générique pour la composante approche participative : 2^{ème} semestre 2018
- Exploitation des diagnostics existants pour la composante ingénierie innovante : 2^{ème} semestre 2018
- Etudes de cas : 2019
- Analyse transversale et rédaction de chapitres relatifs à chacune des composantes préalablement mentionnées : 1er semestre 2020
- Consolidation de l'analyse des différents volets pour la production de recommandations, organisation d'un atelier et production d'un document de référence sur la base des actes de l'atelier : 2ème semestre 2020.

6.6.2. Livrables

Grille d'analyse générique en matière d'approche participative

Rapports d'étude de cas

Rapport d'analyse transversale et recommandations opérationnelles comprenant :

- un chapitre relatif à la dimension approche participative des projets
- un chapitre relatif à la dimension ingénierie innovante dans les grands périmètres irrigués
- un chapitre relatif à la composante maîtrise d'ouvrage

Document de référence destiné aux donneurs d'ordre, bailleurs de fond et bureaux d'étude réalisé sur la base des actes d'un atelier réunissant les différents acteurs du développement hydro-agricole (donneurs d'ordre, bailleurs, représentants d'irrigants, ingénieurs conseils...)

6.6.3. Moyens à mobiliser

Propositions initiales d'activités (cf Note de Cadrage) et contributions amont des SAGI
Moyens pour chaque étape (organisation interne et besoin d'appui extérieur), calendrier

	Moyens internes SAGI	Moyens extérieurs	Budget	Source de financement	Calendrier
Activité 1 : constitution GT					
Activité 2 : approche participative de l'ingénierie > Rapport d'analyse avec études de cas détaillées	Ressources humaines de qualité Membres du GT Autres agents SAGI				
Activité 3 : ingénierie innovante >rapport diagnostic avec études de cas	Membres du GT Autres agents SAGI	Expertise/assistance technique manquante Consultants extérieurs			
Activité 4 : maîtrise d'ouvrage >rapport sur le décalage entre responsabilités MO des SAGI et ressources, méthodes...	Membres des groupe de travail SAGI	Expertise/assistance technique manquante Consultants extérieurs	PM	PTF (au sens large), SAGI, Etat	
Activité 5 : recommandations et mise en débat au sein du GT > Rapport	Groupe de travail SAGI	Expertise/assistance	PM		
Activité 6 : élaboration document de référence Séminaire et finalisation du document final	Groupe de travail SAGI	Expertise/assistance technique manquante Consultants extérieurs	PM		

6.6.4. Budget prévisionnel

A établir